



LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

Le quinze du mois

avril 2016

n°78

Informations diverses

☎ : 02.99.69.40.47

Fax : 02.99.69.45.80

✉ : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Fête de la Pentecôte Dimanche 15 mai

Courses cyclistes

14h15 : Cadets

15h45 : Catégories 2 & 3

Vide-greniers

Organisé par le Groupement
des Parents d'Élèves

Place de l'église, de 8h30 à 18h00.

2 € le mètre linéaire.

Réservations et

Information en Mairie.

Soirée grillades Samedi 16 juillet

Organisée par le Foyer Laïc,
20H00 à la salle multifonction.
Repas adulte 10 €, enfant 5 €.

Suivie du feu d'artifice.

Portes ouvertes à l'école Samedi 11 juin 2016

Inauguration de l'école
(dénomination du groupe scolaire)
et de l'accueil de loisirs

à 11 heures

Toute la population est invitée

Dates à retenir

MAI

dimanche 8 – **Randonnée à Erquy**, « *Le tour du Cap* ». (départ 8h30 place de la mairie, prévoir pique-nique).

dimanche 15 – **Fête de la Pentecôte**
organisée par le Foyer Laïc et le G.P.E.

mercredi 18 – **Présentation activités de l'été du centre de loisirs**
(ouverture mercredi 6 juillet) – Réunion à 19h30 à l'ALSH

samedi 21 – **Concert de l'école de musique SIM**
soirée « Musiques traditionnelles ».

samedi 28 – **Théâtre** avec la Troupe « **Les Breizieuses ridicules** »
à 20h30, salle multifonction – mise en scène M. Bertrand Toubanne

JUIN

samedi 11 – **Portes ouvertes à l'école**
à 11h00 : inauguration du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs

dimanche 12 – **Randonnée pédestre** à Pléven
circuit « Le château et la forêt de la Hunaudaye »
(départ 8h30 place de la mairie, prévoir pique-nique).

mercredi 15 – **Après-midi « pétanque »** par le Club de l'Amitié.

JUILLET

dimanche 3 – **Fête de l'école** – organisée par le G.P.E.

jeudi 14 – **Journée « Palets »** au Rendez-vous des Sportifs.

samedi 16 – **Soirée grillades** suivie du feu d'artifice.
organisée par le Foyer Laïc, à la salle multifonction.

Mercredi 20 – **Tournoi cantonal de pétanque**

Mercredi 26 – **Pique-nique - galettes saucisses**
organisé par « le club de l'amitié ».

AOÛT

Samedi 20 et dimanche 21 – **Fête de l'Agriculture à Tinténiac.**

Frelons

- Toute suspicion de nids de frelons localisés dans la commune doit être signalée à la mairie.
- Un employé communal se rendra sur place pour valider l'espèce et décider des conduites à tenir.
- La destruction des nids de **frelons asiatiques** est prise en charge par la commune (50%) et par la communauté de communes Bretagne Romantique (50%) ; celle des **frelons européens** ne sera prise en compte que si la dangerosité est avérée.

La feuille « Les Échos de PLEUGUENEUC » est distribuée par nos propres moyens, sur une période d'un ou deux jours.

Impression Mairie de PLEUGUENEUC

Séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2016

Absent excusé : M. MONTIGNÉ Claude

Aménagement rue du Stade – rue Edmond Harand.

M. le Maire présente l'Avant-Projet Définitif (APD) et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), pour l'aménagement de la rue Edmond Harand et de la partie de la rue du Stade qui rejoint la rue du Bourg. Ce projet fait suite à l'effacement des réseaux, à la réfection du réseau d'eau potable et à l'aménagement de la rue du Bourg et de la rue Chateaubriand.

Cet aménagement comprend la création d'un chemin piétonnier depuis le lotissement, de plusieurs traversées piétonnes, de deux rétrécissements et d'un îlot au carrefour pour limiter la vitesse. Ces nouveaux aménagements de sécurité sont éligibles aux subventions (*Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux* et amendes de police). L'estimation des travaux s'élève à 115 087 € HT.

Au préalable, le réseau des eaux usées et des eaux pluviales sera renouvelé. Pour information, les travaux devraient commencer au cours du 2^{ème} trimestre 2016.

Le Conseil valide, à l'unanimité l'APD, le DCE et les demandes de subvention et charge M. le Maire de continuer à mener à bien ce dossier.

Délégation de Service Public pour l'assainissement.

M. le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, le principe de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif a été retenu. Toutefois, la durée de l'exploitation du service se posait en raison du cadre législatif confiant cette compétence à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique au 1^{er} janvier 2020. M. le Maire précise que les modalités de ce transfert ne sont pas connues. Il préfère privilégier une durée en adéquation avec les investissements que devra effectuer le délégataire sans que cela grève le coût pour l'utilisateur. M. le Maire propose une durée d'exploitation de 12 ans.

Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil, qui charge M. le Maire de lancer la procédure...

Modification statutaire de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR) Prise de compétence du financement SDIS par la CCBR.

M. le Maire informe qu'actuellement, le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours est à la charge des communes. La Loi NOTRe permet de transférer cette compétence à la Communauté de Communes, cette dernière y gagnant une bonification de sa Dotation Globale de Fonctionnement. Le Conseil communautaire a approuvé cette prise de compétence. L'évaluation des transferts de charges conduira, pour les communes et pour la CCBR à une neutralité financière.

M. le Maire propose la prise de compétence et le transfert des charges et rappelle qu'il est nécessaire, de valider la décision du Conseil communautaire.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Dénomination de l'école.

M. le Maire rappelle que les élus avaient jusqu'au 31 décembre pour soumettre des noms pour nommer l'école publique ; 8 noms ont été proposés et trois retenus :

- **Théodore Chalmel** (*1^{er} directeur de l'école publique de Pleugueneuc*)
- **Guéhéroc** (*fondateur de la commune qui était moine soldat*)
- **La République**

Questions diverses

Enfin, M. le Maire informe que le dossier d'autorisation du projet éolien a été déposé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine le 21 décembre. Ce dernier sera consultable quand les services de l'État l'auront déclaré complet.

Séance du Conseil Municipal du 18 février 2016

Absents excusés : M. LEFEUVRE André, M. MONTIGNÉ Claude, Mme GASCOIN Laurence
et M. de LORGERIL Olivier.

Estimation du programme de travaux de voirie pour 2016.

M. le Maire présente les estimations, ainsi qu'un récapitulatif des travaux d'investissement de voirie pour 2016. La commission voirie propose de retenir pour cette année les routes suivantes :

- VC au lieu-dit « La Ville Hue » (510 mètres, estimation de 19 368 € TTC)
- VC au lieu-dit « Les Bois » (320 mètres, estimation de 11 688 € TTC)
- VC au lieu-dit « L'Hôpital » (200 mètres, estimation de 8 160 € TTC)
- VC au lieu-dit « L'Hôpital » (35 mètres, estimation de 2 430 € TTC)

Le Conseil Municipal valide le choix des voies proposées pour un montant total de 40 646 € TTC.

Acquisition d'illuminations de Noël pour la rue d'Armor.

M. le Maire informe que l'effacement des réseaux rue d'Armor est en voie d'achèvement. La rue d'Armor est la quatrième route menant à notre centre-bourg. Il serait peut-être opportun de prévoir quelques illuminations de Noël. Le devis proposé par la société SEDI, pour six « flammes » identiques aux autres, s'élève à 1 852,13 € TTC.

Le Conseil retient la proposition (2 abstentions).

Contrôle des hydrants (bornes incendie).

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la convention d'entretien des hydrants (bornes incendie) est arrivée à échéance. La réglementation impose un entretien des appareils de défense incendie, une fois tous les trois ans ou le contrôle d'un tiers du parc tous les ans. La SAUR propose de prolonger cet engagement pour les 21 poteaux incendie, un puisard et une réserve incendie. Le prix proposé est de 49 € HT par poteau et 35,90 € HT pour le puisard.

L'entreprise Socotec a été consultée, mais n'a pas donné suite, car elle ne répond pas en-dessous d'une centaine d'hydrants.

Le Conseil décide de reconduire le contrat d'entretien avec la SAUR.

Réflexion sur une éventuelle révision du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire fait part au Conseil qu'il serait opportun de lancer une révision de PLU pour plusieurs raisons :

- Application du Schéma de COhérence Territoriale du pays de Saint-Malo au 1^{er} janvier 2017. L'aménagement de l'espace communal s'inscrit au-delà des frontières communales. Le SCOT est de plus en plus restrictif pour nos communes rurales et il n'est pas facile de concilier les intérêts de Saint-Malo et des communes proches du littoral aux intérêts des communes plus éloignées,
- Contexte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et cohérence entre les différents documents d'urbanisme,
- Transfert à la CCBR de la compétence économique ; les zones artisanales tomberont dans l'escarcelle intercommunale,

Plus localement :

- Demande au niveau local des professionnels en faveur d'une zone artisanale,
- Offre des lots viabilisés se limitant à la commercialisation par des promoteurs privés (lotissements « Les Rives du Parc » en cours de commercialisation et « Domaine de Coëtquen, actuellement caduc).

La commission urbanisme s'est réunie le mardi 16 février en présence de M. Prigent, urbaniste.

L'évolution porterait sur les points suivants :

- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour la réalisation d'un lotissement communal.
- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU à vocation d'activité.

Pour permettre ces adaptations, il conviendrait de lancer une modification du PLU.

La loi ALUR précise que lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, il faut la justifier en prenant en compte les capacités d'urbanisation encore inexploitées dans la commune. Pour répondre à cette nouvelle exigence législative, il faudrait réaliser une « étude globale

dans le but d'appréhender les capacités d'urbanisation et la faisabilité opérationnelle du projet ». Cette étude globale est commune à l'ensemble des modifications de zones 2AU à venir.

Entendu tous ces éléments, le Conseil décide de faire évoluer le PLU en retenant les propositions du cabinet Prigent comme suit :

- Modification du PLU (*ouverture d'une zone 2AU pour la réalisation d'un lotissement et ouverture d'une zone 2AU à vocation d'activité*) pour 4 500 € HT.
- Étude de densification (*analyse de la capacité et de la mutation de l'espace bâti et capacités d'urbanisation inexploitées dans les zones déjà existantes*) 4 500 € HT.

Un nom pour notre école publique - Dénomination de l'école.

Après plusieurs échanges, sur les noms retenus lors de la séance précédente, un seul est conservé et deux nouvelles propositions sont validées :

- **Théodore Chalmel** (*1^{er} directeur de l'école publique, dit « hussard de la III^{ème} République »*).
- **Marianne**, symbole de la République.
- « **Les jours heureux** », en référence au programme du Conseil National de la Résistance (CNR), qui a mis en place, en 1944, la sécurité sociale et de nombreux acquis sociaux.

Informations et questions diverses.

Concernant le recensement, Pleugueneuc compte désormais 1855 habitants soit une progression de 10 % par rapport à 2011 (2 % tous les ans). La commune dénombre 937 logements, dont 73 logements vacants et 59 résidences secondaires. Douze foyers n'ont pas pu être enquêtés.

Suite à la visite de l'église le 9 février, il s'avère qu'une étude sanitaire est indispensable (*visite en présence de M. Roch de Crevoisier, architecte conseil auprès de Département, de M. Giraud, technicien aménagement du territoire du pays de Saint-Malo et de M. Chambet, conservateur des antiquités à la Direction des Archives et du Patrimoine du Département*).

La toiture, la charpente (*côté nord*) et du parquet de la sacristie sont en très mauvais état. La restauration des retables et des tableaux est aussi à prévoir.

Des noms de cabinets spécialisés seront donnés prochainement pour lancer une étude sanitaire.

La salle des sports a été visitée par deux maîtres d'œuvre afin d'établir un premier bilan des travaux à réaliser (*mise aux normes des sanitaires et des douches, réfection des peintures...*).

Séance du Conseil Municipal du 14 mars 2016

Absents excusés : M. BESSIN Pascal et M. de LORGERIL Olivier.

Dénomination du groupe scolaire.

Le sujet ayant été abordé lors des deux précédentes séances, M. le Maire rappelle les propositions retenues. Le choix final se porte sur « *Les Jours Heureux* » :

« **Les jours heureux** » est un texte adopté à l'unanimité par le Conseil National de la Résistance française le 15 mars 1944, sur un territoire encore occupé. La première partie, « *Le plan d'action immédiate* » concerne la Résistance intérieure à mener pour la Libération. La seconde partie, quant à elle, porte sur « *Les mesures à appliquer dès la Libération du territoire* ».

Dans un pays en ruine, où tout est à reconstruire, des hommes de tous bords politiques se sont entendus pour ce programme qui est au cœur du système social français. Il a donné naissance à la sécurité sociale, aux indemnités de chômage, aux retraites par répartition, au retour du suffrage universel, à l'indépendance de la presse...

M. le Maire rappelle l'inauguration du groupe scolaire (dénomination) et de l'accueil de loisirs le samedi 11 juin à 11 heures.

Pacte Financier et Fiscal de la Bretagne Romantique.

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE *Communautaires*) ont été entièrement pris en charge par la Bretagne Romantique. Aujourd'hui, toutes les recettes foncières de ces zones d'activités retombent exclusivement dans les budgets communaux. La CCBR, élargie toujours ses compétences sans que son budget n'augmente d'autant.

L'objectif du pacte financier vise à reverser une partie des recettes foncières issues des ZAE à la CCBP soit :

- **Les Taxes Foncières Bâties (TFB)**, 25 % des recettes existantes (*progressif de 5 % à 25 % sur cinq ans*) et l'intégralité des recettes des nouvelles implantations
- **La Taxe d'Aménagement (TA)** correspondant au produit perçu lors des opérations de construction
- **La Dotation de Solidarité Communautaire** sera gelée pour la période 2015-2020 afin d'en diminuer l'enveloppe et d'augmenter le Coefficient Intégration Fiscal et donc la Dotation Globale de Fonctionnement

Il s'agit de faire preuve de solidarité vis-à-vis de toutes les communes de notre territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à signer cette dernière.

Projet Mairie

M. le Maire présente au Conseil les différents scénarii proposés par le cabinet Atelier 56S sur l'étude de faisabilité de la mairie :

- **Réhabilitation en surélévation** avec exemple de création d'un étage pour la salle du Conseil,
- **Réhabilitation en extension** avec un exemple d'aménagement des bureaux dans la partie existante avec un déplacement de la salle du Conseil dans la nouvelle partie (*et un remaniement de l'étage*),
- **Construction neuve** à l'emplacement existant mais avec un exemple de changement d'orientation.

M. le Maire présente les points forts et les points faibles de chaque scénario relevés par la commission. Cette dernière préconise :

- Salle du Conseil au rez-de-chaussée,
- Favoriser l'ensoleillement des bureaux, la partie nord destinée plutôt à la salle du Conseil,
- Proximité kitchenette et salle du Conseil Municipal,
- Prévoir l'aménagement des anciens locaux techniques dans un premier temps pour accueillir le local de repli des services administratifs au moment des travaux de réhabilitation.

M. le Maire informe que la commission a retenu le scénario de réhabilitation avec extension.

Le Conseil, à l'unanimité, suit l'avis de la commission et demande à l'Atelier 56S d'intégrer les préconisations de celle-ci dans une nouvelle variante.

Séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016

Absent excusé : M. de LORGERIL Olivier.

Au cours de la séance, M. le Maire propose les subventions pour nos associations.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

Subventions 2016 aux associations	
Coopérative scolaire (<i>groupement des parents d'élèves</i>)	3 500 €
Foyer Laïc (<i>basket, gymnastique, randonnées, badminton et fête locale</i>)	2 500 €
Football Club du Linon	250 €
Football de Tinténiac (<i>22 enfants de Pleugueneuc y adhèrent</i>)	250 €
Club de l'amitié	500 €
CATM – Anciens combattants (<i>en prévision de l'achat d'un drapeau citoyens de la Paix</i>)	1 000 €
A.C.C.A. – Chasse	500 €
U.S.L. de Saint-Domineuc (<i>35 enfants de Pleugueneuc y adhèrent</i>)	150 €
Office des Sports Bretagne Romantique (O.S.B.R)	1 800 €
Comice agricole (<i>participation à la fête départementale des jeunes agriculteurs</i>)	1 080 €
Espace jeux petite enfance (<i>ex. Gribouille</i>)	650 €
ADMR de Tinténiac	500 €
Association de la Résidence du Bignon	500 €
Prévention routière (<i>informations dans les écoles</i>)	200 €

Budget Communal

Grâce à une réelle maîtrise des finances, le compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de **392 127 €** (1 186 575 € en recettes et 794 448 € en dépenses). Cet excédent s'ajoute à celui de l'année 2014 (517 074,35 €) pour un total de **909 201 €**.

Il est décidé d'affecter 400 000 € en investissement pour l'année 2016.

Quant à la section d'investissement, un déficit de 32 785,04 € est constaté pour l'exercice 2015 (553 055,55 € en recettes et 585 840,59 € en dépenses). Ce résultat ajouté à l'excédent de l'année 2014 porte l'excédent cumulé de notre section d'investissement à 370 411,85 €.

Le Conseil Municipal constate ainsi un excédent total pour 2015 de 1 279 613,04 €.

La mise en perspective avec l'excédent total de 2014 de 1 200 271 € montre une réelle régularité. On remarque que les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 1,6 % pour une progression des recettes de 6 % et ce, malgré la mise en place et le financement des temps d'activités périscolaires.

2015	Fonctionnement	Investissement	Cumulé 2015
Dépenses	794 448,58 €	585 840,59 €	1 380 289 €
Recettes	1 186 575,37 €	553 055,55 €	1 739 631 €
Excédent reporté 2014	517 074,35 €	403 196,89 €	920 271 €
Déficit reporté 2014			
Année 2015 (résultat net)	+ 392 128,84 €	- 32 785,04 €	359 342 €
Excédent total	+ 909 201,19 €	+ 370 411,85 €	1 279 613 €

Ces résultats constatés, M. le Maire propose le maintien des taux d'imposition. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour le budget primitif d'investissement 2016, l'exercice a été de prévoir un large ensemble d'investissements qui ne seront pas tous réalisés en 2016, mais qui rentrent parfaitement dans les capacités d'auto-financement laissant ainsi une bonne visibilité.

Le Budget primitif 2016 de la commune, en section de fonctionnement et en section d'investissement, est équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

- section de fonctionnement : 1 501 704,00 €
- section d'investissement : 1 518 000,00 €

Budget d'assainissement.

Avec un résultat global cumulé de 292 027,10 € contre 220 709,99 € en 2014, le compte administratif de l'assainissement maintient ses disponibilités.

Quant au budget primitif 2016, il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 272 800 € en section d'exploitation et à 80 335 € en section d'investissement,

Ces comptes administratifs 2015 et ces budgets primitifs 2016 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Autres points l'ordre du jour

- Les décisions de la commission d'Appel d'Offres pour la rue du Stade et la rue Edmond Harand. L'entreprise Lehagre de Melesse est retenue pour un montant de 95 500 € HT (*rappel de l'estimation : 115 087 € HT*)
- La décision d'ouverture définitive d'une classe primaire pour la rentrée de septembre 2016.
- Le lancement de la procédure de modification du périmètre de protection des Bâtiments de France.

Tous ces points sont validés à l'unanimité.